

#### EDITO :

Les vacances de la Toussaint ont donc été mises à profit, pour la réalisation des travaux de finition dans la salle communale. Peut être faudra-t-il encore intervenir sur quelques points, comme l'isolation acoustique à améliorer, l'aménagement du bar, la sonorisation. ...

En parallèle, la petite salle située sous la cantine a également été rénovée par des travaux uniquement réalisés en régie. Cette salle est d'ores et déjà mise à disposition des associations. Art Floral et Bloco Loco ont réservé leur créneau horaire.

Tous ces aménagements ont été réalisés grâce à la mobilisation de l'équipe municipale (agents et élus), qui, aux vues des études réalisées montrant le trop grand montant des investissements nécessaires à un agrandissement conséquent, a permis avec un budget moins ambitieux, de monter un dossier finalisé et aidé au titre de la rénovation énergétique, au titre de dotation de l'état. En mobilisant également le fond de concours du Val d'Ille, ce sont 23.000 € qui pèsent au final sur le budget communal.

Cet équipement vital pour la vie de la commune sera inauguré lors de la cérémonie des vœux en janvier 2020.

Philippe Monnerie  
Maire

#### Expositions

**DU 8 AU 11 NOVEMBRE -  
MORINEAU ET LEMOINE**

**Atelier Saint Méd'Art** - Pastel, acrylique et sculpture

Exposition de 4 artistes de l'atelier de Saint Méd'Art : Françoise Destrebecq, Catherine Langlais, Marie-Thé Noël et Pierrette Pouchot. Présentation de leurs créations autour de leurs pratiques artistiques.

Horaires d'ouverture:

De 10h à 12h30 et de 14h à 18h30

**NOVEMBRE / Samedi 16 et dimanche 17 novembre /  
Samedi 23 et dimanche 24 novembre**

**Michelle Jaouen** - Pastel sec et aquarelle

**Marie-Cécile Marre** - Peintures à l'huile

**Yannick Lebreton** - Peintures à l'huile

Exposition collective

Jours et horaires d'ouverture:

samedi: de 14h30 à 18h30

dimanche de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30

*Atelier galerie les arts d'ille*

*place du tertre - 35 250 St-Germain-sur-Ille*

*artsdille@valdille-aubigne.fr*

Chers Clients,

Votre Épicerie sera fermée pour  
congés du vendredi 1<sup>er</sup>  
au lundi 4 novembre

Merci de votre compréhension.

ÉTAT CIVIL



**N**AISSANCES

Titouan MÉNAGER LE TURNIER

Née le 23 septembre 2019 à Rennes

**Avertissement:** tout parent ne souhaitant pas voir figurer dans l'état civil de l'Echo la naissance de son enfant ou le décès d'un proche et tout couple ne désirant pas voir publier l'avis de mariage est prié d'avertir la Mairie: [mairie@stgi.fr](mailto:mairie@stgi.fr)



**FÊTE DU SAPIN**  
Marché de créateurs  
**V**endredi 6 décembre  
● Retrait de votre sapin commandé  
● Retrait de votre jus commandé  
● Soupe et vin chaud  
● Petites douceurs sucrées salées  
**17h30 à 21h**  
Salle communale  
Entrée gratuite  
s/ille  
CONVIVIALITÉ ET AMBIANCE FESTIVE

# PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 septembre 2019

(compte rendu complet disponible sur [www.stgi.fr](http://www.stgi.fr))

## COMPTE-RENDU REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2019 a été approuvé à l'unanimité.

Les conseillers municipaux ayant participé à cette séance ont ensuite signé la feuille d'émargement.

## PRESENTATION DE L'ASSOCIATION OCUS ET PROLONGATION DE LA CONVENTION

La Commune de SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE a signé une convention de résidence avec la Compagnie Optimiste Créatrice d'Utopie Spectaculaire (OCUS) qui s'est créée en 2003.

Il s'agit d'un collectif d'une dizaine d'artistes parmi lesquels se trouvent des comédiens, des marionnettistes, des clowns, des auteurs, des techniciens, des musiciens, des danseurs.

L'association est venue évoquer ses activités pour l'année scolaire 2019/2020.

Elle a également présenté son bilan pour la période 2012/2019.

Le Conseil Municipal a examiné le projet de convention annexé qui s'aligne sur la convention que la Compagnie OCUS a signée avec la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (CCVIA) dont le terme est prévu au 31 décembre 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prendre acte du bilan d'activités 2012/2019 de la Compagnie OCUS

- de valider le projet de convention
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

## TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE SECURITE EN AGGLOMERATION

Lors du Conseil municipal du 3 juillet 2019, Monsieur le Maire a rappelé que par délibération n°2018-100 du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal avait validé un projet de travaux pour la sécurisation de l'agglomération et de l'accès à l'Ecole communale.

Ce projet prévoyait :

la limitation à 30 km/h du Cimetière à l'ancienne Poste tout le long de l'axe départemental n°25 traversant le bourg, en accompagnement de la réhabilitation des priorités à droite sur la totalité de ce trajet

la pose de panneaux clignotants amont et aval ou d'un radar pédagogique signalant le groupe scolaire

la création d'un trottoir le long du mur de l'Ecole communale afin de sécuriser le cheminement piéton à cet endroit et de permettre la sortie des enfants à droite du véhicule

l'aménagement du trottoir du parking du calvaire de la Rabine aux Fouteaux jusqu'à l'entrée de la rue de la Scierie

l'aménagement de la rue Rocheclos dont l'un des accès débouche sur l'axe piétonnier de l'Ecole communale et présente un risque pour les riverains.

Ce projet finalisait ainsi les travaux de la Commission « Voirie » du 6 novembre et du 13 décembre 2018 sur la base de la première étude réalisée en février 2018 avec l'Agence Routière Départementale.

Cette validation était conditionnée à l'attribution de la DETR selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Travaux d'aménagement de sécurité en agglomération et à proximité de l'Ecole (Devis EUROVIA BRETAGNE du 17.12.2018)	63 623.80 €	DETR (40 % du HT)	25 449.52 €
		AMENDES DE POLICE	15 000.00 €
		Autofinancement	23 174.28 €
TOTAL HT	63 623.80 €	TOTAL HT	63 623.80 €

Le 3 juillet 2019, Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que l'Etat nous avait notifié, par courrier reçu le 12 juin, ne pas avoir retenu ce dossier DETR au titre de l'exercice 2019 (contrairement à celui de la restructuration et de l'extension de la cantine). Il était possible de présenter une nouvelle demande à l'automne 2019 pour l'année 2020 sous réserve que ce projet n'est pas fait l'objet d'un commencement d'exécution juridique (signature du devis).

Le Département a examiné lors de sa commission permanente du 24 juin notre demande de subvention au titre des recettes des amendes de police 2019. La somme de 8 792 € avait été attribuée, sous réserve de la réalisation du projet initial qui a fait l'objet de modifications. Or, ce projet n'a pas été retenu au titre de la DETR 2019.

En conséquence, le plan de financement a été modifié comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Travaux d'aménagement de sécurité en agglomération et à proximité de l'Ecole (Devis EUROVIA du 17.12.2018)	63 623.80 €	DETR (40 % du HT)	0.00 €
		AMENDES DE POLICE	0.00 €
		Autofinancement	63 623.80 €
TOTAL HT	63 623.80 €	TOTAL HT	63 623.80 €

En l'absence de la DETR, la commune n'était pas en mesure de prendre financièrement à sa charge le montant des dépenses mentionnées ci-dessus.

Il a donc été envisagé de reporter le dossier tout en prévoyant des aménagements temporaires sur le second semestre 2019.

Ce projet a fait l'objet d'une quarantaine de courriers d'administrés qui souhaitaient une concertation ainsi que la réalisation de travaux en urgence.

Lors de la séance du 3 juillet 2019, le Conseil municipal a décidé qu'en raison de la proximité des échéances électorales, la future équipe municipale porterait ce dossier en ayant toutefois conscience que pour obtenir certaines subventions, les dossiers doivent être déposés en novembre/décembre pour une réalisation l'année suivante (novembre/décembre 2019 pour 2020 ou novembre/décembre 2020 pour 2021).

Le 11 juillet 2019, la société EUROVIA BRETAGNE lui a fait parvenir un devis d'un montant de 20 673, 84 € pour des travaux d'aménagement d'urgence qui comprenaient :

- la pose de panneaux B30 et B51,
- la pose de barrières croix de Saint André,
- le marquage des places pour handicapés et l'instauration des panneaux s'y référant,
- le marquage d'un passage pour piétons.

Le 4 septembre 2019, Monsieur le Maire a provoqué une réunion avec l'Agence Départementale Routière à laquelle ont également participé plusieurs élus dont Madame la 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, Madame la 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire et Monsieur LEGENDRE, conseiller municipal.

Les représentants de l'Agence Départementale Routière présents ont partagé avec les élus.

Ils ont préconisé la limitation à 30 km/h qui pourrait être instaurée entre le cimetière et l'ancienne poste, tout le long de l'axe départemental n°25 traversant le bourg.

Ils ont aussi recommandé de réhabiliter les priorités à droite sur la totalité de ce trajet ainsi que d'en instaurer d'autres.

Il est possible de prendre pour modèle PLOUFRAGAN qui se trouve dans les Côtes d'Armor, près de la ville de Saint-Brieuc : depuis 2013, la priorité à droite s'étend sur l'ensemble de la commune, et même sur les deux routes départementales qui la traversent.

Afin d'inciter les automobilistes à ralentir, les membres de l'Agence Départementale Routière ont aussi recommandé de créer des plateaux de ralentissement.

Le recours au « pedibus » précédemment utilisé a, par ailleurs, été abordé ainsi que le stationnement des véhicules au niveau du parking de l'église.

Lors de la réunion, les représentants de l'Agence Départementale Routière ont, de surcroît, conseillé à Monsieur le Maire et aux élus présents de ne pas prendre des mesures trop coûteuses.

Ils leur ont conseillé d'adopter des solutions temporaires, à instaurer des mesures d'aménagement routier au sein de l'agglomération qui peuvent néanmoins entraîner des contraintes techniques.

En conclusion, ils ont déclaré qu'il serait souhaitable de créer un dispositif de sécurisation piétonne, de structurer le stationnement et de réduire la vitesse.

Une réunion publique a eu lieu le 9 septembre 2019 entre Monsieur le Maire et les germinois.

Elle s'est révélée positive.

Le lendemain de ce rassemblement, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire a fait parvenir un mail à la société EUROVIA BRETAGNE afin qu'elle complète son devis qui devait prendre en compte les remarques de certains habitants et celles des membres de l'Agence Départementale Routière.

Il a ainsi demandé à l'entreprise de chiffrer le coût de la pose de deux panneaux rectangles sur fond jaune et celle de dix panneaux AB1 priorité à droite de petite gamme.

Au cours de la séance du 18 septembre 2019, Monsieur le Maire a fixé la prochaine Commission Voirie qui se tiendra le 16 octobre 2019 à 20H00 pour évoquer les éventuels aménagements ultérieurs.

# SUITE PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 septembre et 07 octobre 2019

(compte rendu complet affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et disponible sur [www.stgi.fr](http://www.stgi.fr))

Il a convié les membres du Collectif de la Rabine à cette réunion.  
Il proposera à l'ensemble de la population d'y participer.

Monsieur le Maire et l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont également examiné pendant la séance le nouveau devis de la société EUROVIA BRETAGNE que la Mairie a reçu le 10 septembre et qui s'élève à la somme de 24 321, 84 €.

Lors de sa prochaine séance, le Conseil Municipal votera une décision modificative pour intégrer le montant de 1 147, 56 € non pris en compte dans le cadre de l'autofinancement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire à signer le devis de 24 321, 84 € émanant de la société EUROVIA BRETAGNE
- de voter les travaux d'aménagement de sécurité en agglomération tels que prévus dans le devis.

## TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT

Entre 2016 et 2019, la commune de Saint-Germain-sur-Ille a participé à un groupement de commandes pour répondre aux besoins de travaux de modernisation de la voirie et de l'assainissement.

Il y a eu volonté de renouveler le projet de groupement de commandes

TARIFS CANTINE	290€	310€	330€	370€	400€	430€
TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL	QF=600	601 = QF=750	751 = QF<900	901 = QF=1200	1201=QF =2 500	QF >2 500 Hors commune

pour la période 2020 à 2023.

Monsieur le Maire a fait état de ses besoins pour le 15 avril 2019.

Il y a eu une réunion le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour présenter le nouveau projet.

Par mail du 28 août 2019, Monsieur le Maire a reçu le projet de convention constitutive du groupement de commandes relative aux travaux de modernisation de la voirie et de l'assainissement.

Cependant, le projet n'est pas conforme à celui escompté par Monsieur le Maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Il est différent de celui proposé pour la période 2016-2019 et est inadapté à la taille de notre commune.

Pendant la séance du 18 septembre 2019, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire a expliqué aux membres du Conseil Municipal que notre commune ne disposait pas d'un nombre conséquent d'agents techniques susceptibles de pouvoir faire appliquer le projet de convention.

Saint-Germain-sur-Ille ne possédait pas également le matériel similaire à celui qu'utiliseront les communes signataires du projet de convention constitutive du groupement de commandes.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire a ajouté qu'au regard du nombre peu important de voiries dont bénéficie notre commune, il apparaît préférable qu'elle procède à des appels d'offres auprès d'entreprises pour la réalisation de tels travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désapprouver le projet de convention constitutive du groupement de commandes concernant les travaux de modernisation de la voirie et de l'assainissement 2020-2023,
- de ne pas autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- de renoncer à intégrer le futur marché de groupement de commandes porté par la commune de Melesse pour des travaux de modernisation de voirie et d'assainissement.

## DÉFENSE INCENDIE—REPLACEMENT PUISARDS EN POTEAUX

Dans le cadre de la délibération n°2019/36 du 28 mai 2019, la SAUR a réalisé la modélisation hydraulique qui a représenté un coût de 816 €.

Le 3 juillet 2019, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire a informé le Conseil Municipal que des devis avaient été sollicités pour le remplacement en poteaux incendie des puisards de La Tremblais et de la rue Rocheclos.

En l'absence de réception de ces devis, ce point avait été reporté à la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2019.

Par courriers en date du 19 juillet 2019 et reçus le 22 juillet 2019, la SAUR nous faisait parvenir deux devis : l'un d'un montant de 3 783,26 € (pour La Tremblais) et l'autre d'un montant de 5 983,60 € (pour la rue Rocheclos).

Le coût de ces deux devis s'élève à la somme de 9 766, 86 € auquel s'ajoute celle de 816 €.

Le coût total du remplacement des puisards en poteaux incendie correspond donc à la somme de 10 582, 86 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire à signer les devis d'un montant de 9 766, 86 € émanant de la SAUR
- de remplacer les puisards de La Tremblais et de la rue Rocheclos par des poteaux incendie.

## COMPTE-RENDU REUNION DU 07 OCTOBRE 2019

Après évocation de quelques modifications, le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019 a été approuvé à l'unanimité.

Les conseillers municipaux ayant participé à cette séance ont ensuite signé la feuille d'émargement.

## SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION D'AMENDE DE POLICE—AMENAGEMENT PIETONNIER DE LA RABINE AUX FOUTEAUX

Lors du Conseil municipal du 3 juillet 2019, Monsieur le Maire a rappelé que par délibération n°2018-100 du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal avait validé un projet de travaux pour la sécurisation de l'agglomération et de l'accès à l'Ecole communale.

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que l'Etat avait notifié, par courrier reçu le 12 juin 2019, ne pas avoir retenu ce dossier DETR au titre de l'exercice 2019 (contrairement à celui de la restructuration et de l'extension de la Cantine). Il était possible de présenter une nouvelle demande à l'automne 2019 pour l'année 2020 sous réserve que ce projet n'ait pas fait l'objet d'un commencement d'exécution juridique (signature du devis) ;

le Département a examiné lors de sa commission permanente du 24 juin 2019 notre demande de subvention au titre des recettes des amendes de police 2019. Une somme de 8 792 € HT avait été attribuée en partie à ce projet, sous réserve de sa réalisation initialement prévue.

En l'absence de la DETR, la commune n'était pas en mesure de prendre financièrement à sa charge le montant des dépenses mentionnées ci-dessus.

Il a donc été préconisé de reporter le dossier tout en prévoyant des aménagements temporaires sur le second semestre 2019.

Les subventions accordées au titre des recettes des amendes de police peuvent être sollicitées sur une partie du projet. Les services du département questionnés nous ont confirmé la possibilité de percevoir pour les travaux de sécurisation piétonne la somme de 3 442 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de renoncer à percevoir la somme de 5 350 € HT au titre du projet lié aux travaux d'aménagement de sécurité en agglomération initialement prévu
- de solliciter la somme de 3 442 € HT au titre du projet d'aménagement piétonnier de la Rabine aux Fouteaux.

## FONDS DE CONCOURS 2018-2021

Monsieur le Maire a rappelé que les fonds de concours de la Communauté de Communes portent uniquement sur la réalisation d'équipements (section d'investissement - comptes 211- 212 - 213- 215 de la nomenclature M14).

Pour les communes bénéficiant de l'enveloppe de garanties, le montant alloué pour chaque commune peut être réparti jusqu'à 3 fonds de concours sur 3 opérations distinctes par an.

Lors de la demande par la commune, l'opération d'équipement doit être achevée.

L'article 10 du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement précise, par ailleurs, que lorsque l'Etat subventionne l'opération, le montant des aides publiques ne doit pas dépasser de plus de 80 % le montant total du financement.

La commune doit en principe délibérer avant la fin du mois d'août de chaque année au plus tard pour solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de communes.

La délibération ainsi que les états de dépenses et recettes visés par le trésorier doivent être en théorie adressés à la Communauté de communes au plus tard à la fin du mois de septembre de chaque année, les dernières demandes étant délibérées au Conseil Communautaire au mois de novembre de chaque année.

## SUITE PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 octobre 2019

Les versements interviennent théoriquement au mois de décembre de chaque année avant la clôture de l'exercice comptable.

Dans le cadre des fonds de concours pour la période 2018-2021, notre commune a obtenu la somme de 94 710 €.

Après vérification avec l'agent qui gère les fonds de concours au sein de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, Saint-Germain-sur-Ille dispose encore actuellement de la somme de 67 329, 01 €.

A titre exceptionnel, cet agent offre à Saint-Germain-sur-Ille la possibilité d'effectuer des demandes de fonds de concours pour l'année 2019 jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Ci-dessous, nous trouvons les travaux éligibles à l'obtention d'un fonds de concours 2019 :

- En 2018, Saint-Germain-sur-Ille a effectué des travaux pour réaliser le projet de la réserve incendie enterrée rue de la scierie.

- En 2019, la commune a fait réaliser des travaux d'extension, de réhabilitation et de rénovation énergétique du restaurant scolaire.

- En 2019, la commune a également fait procéder au changement des deux portes de secours de la salle des sports.

Ainsi, ces différentes opérations sont résumées dans le tableau suivant :

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES 2019 INVESTISSEMENT							
Mandat	Date	Montant HT	Opération	Total HT	Subvention DETR*	Reste à charge Commune	Fonds de concours 2019
696	14/12/2018	28 440,60 €	RESERVE INCENDIE ENTERRÉE RUE DE LA SCIERIE	28 440,60 €	9 954,21 €	18 486,39 €	9 243,20 €
			Renovation Isolation Salle Communale	67 274,50 €	21 838,00	45 436,50 €	22 718,25 €
			Portes de Secours Salle de Sports	6113,75 €	0,00	6113,75 €	3056,87 €
<b>Fonds de concours mobilisé sur 2019</b>							<b>35018,32 €</b>
<b>Fonds de concours restant disponible 2020-2021</b>							<b>32310,69 €</b>

Reste disponible la somme de 32310,69 €, pour des opérations d'investissement terminées et réglées avant la fin du mois de septembre 2020.

- Pourront être inscrites les opérations suivantes :

- Travaux dans le cimetière
- Travaux de sécurisation de l'agglomération (Poteaux incendies, cheminement piétons).

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- de solliciter auprès de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné la somme de 35018,32 €, au titre des fonds de concours pour les opérations d'investissement réglées avant le 21 Octobre 2019.

### BUDGET COMMUNAL—DECISION MODIFICATIVE N°4

Afin de financer les travaux d'aménagement de sécurité en agglomération et de régler les factures de travaux supplémentaires effectués dans la salle communale, le Conseil Municipal décide, après délibération, de voter à l'unanimité la Décision modificative n°4 suivante au Budget communal 2019 :

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
615221 Bâtiments	+ 13 000 €
RECETTES	
2115 Opération 83- Sécurisation agglomération	+ 2 000 €
2313 Opération 75-Salle communale	+ 11 000 €

### MESURES D'URGENCE SANITAIRES VIS-À-VIS D'UN LOCATAIRE

Au regard de l'état d'insalubrité dans lequel se trouvait dernièrement un des logements communaux, il est nécessaire d'y faire des travaux en urgence.

Lors de sa séance du 18 septembre 2019, et après délibération, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- d'exonérer la locataire du paiement des charges dues entre le 1<sup>er</sup> août 2018 et le 31 juillet 2019,

- d'exonérer la locataire du versement du loyer du mois de novembre 2019.

L'entreprise ROUAULT a envoyé son devis par mail le 2 octobre 2019. Pour le remplacement moteur de ventilation mairie et la création d'une ventilation pour les logements de la mairie, le devis s'élève à la somme de 3 667, 01 € HT, soit 4 400, 41 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de 4 400, 41 € TTC
- de faire exécuter les travaux correspondant au devis.

### CANTINE GARDERIE PERISCOLAIRE CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'aux termes des articles 34 et 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Par conséquent, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, afin de permettre les avancements de grade, la modification du tableau des effectifs relève de la compétence de cette assemblée.

La Commune a engagé un agent périscolaire dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétences qui a pris effet le 2 septembre 2019.

Le 20 septembre 2019, Monsieur le Maire a décidé de mettre un terme à sa période d'essai. Cet agent n'effectuait pas les tâches demandées dans sa fiche de poste et ne s'est pas intégré à l'ensemble de l'équipe.

Alors qu'une annonce pour remplacer cet agent était diffusée auprès des services de Pôle Emploi, ils nous ont appris le 3 octobre 2019 que les financements pour les contrats Parcours Emploi Compétences étaient gelés.

Ce jour, nous apprenons que les financements reprendront en janvier 2020.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 3°) ou 4°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le budget,

Considérant la nécessité de créer un emploi en contrat à durée déterminée compte tenu du surcroît d'activité que le départ de cet agent a entraîné,

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi en contrat à durée déterminée d'Adjoint Technique.

L'agent périscolaire non titulaire sera engagé à raison de 27 heures hebdomadaires.

Les crédits nécessaires à cet emploi sont inscrits au Budget Communal 2019.

Madame GIROUX n'a pas pris part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, moins une voix :

- d'adopter la proposition du Maire
- de décider de modifier le tableau des emplois
- de préciser que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 4 novembre 2019
- d'informer que la future délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

## SUITE PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 07 octobre 2019

(compte rendu complet affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et disponible sur [www.stgi.fr](http://www.stgi.fr))

### DEMANDE DE SUBVENTION - SALON DU LIVRE DU 17 NOVEMBRE 2019

L'an dernier, Madame Nathalie JALOUIN, bibliothécaire de la commune, a pu faire venir un auteur dans le cadre du salon du livre qui se tient chaque année au mois de novembre grâce à un partenariat établi avec GAHARD et SAINT-AUBIN D'AUBIGNE.

Madame JALOUIN a ainsi obtenu une subvention.

Cette année, elle souhaiterait inviter Monsieur François SOUTIF.

Le vendredi 4 octobre 2019, Madame JALOUIN a reçu un mail concernant le renouvellement de la demande de subvention.

Les dossiers de subventions dans le cadre du « Contrat Territoire Volet 3 » sont à déposer pour le début du mois de décembre.

Lors de la séance du jour, le Conseil Municipal a donné son accord à Madame JALOUIN pour qu'elle puisse demander une nouvelle subvention.

### SPECTACLE ECOLE PREPARATION DU MATERIEL : DEMANDE D'AUTORISATION

Madame Garlonn JAFFRENNOU, Directrice de l'école publique maternelle et primaire de Saint-Germain-sur-Ille, souhaite utiliser la salle de motricité, le préau et éventuellement une salle de l'école le week-end des 19 et 20 octobre 2019.

Elle a besoin de ces espaces publics pour permettre aux élèves de CM1 et CM2 de préparer un spectacle qui se déroulera les 2 et 3 avril 2020.

A cet effet, elle a besoin de créer des décors imposants.

La Compagnie OCUS a accepté d'organiser un chantier participatif afin que les enfants et parents d'élèves volontaires puissent les aider.

Madame JAFFRENNOU s'occupera de la gestion des clés.

Le Conseil Municipal l'autorise à utiliser la salle de motricité, le préau et éventuellement une salle de l'école pour pouvoir préparer l'organisation du spectacle des classes de CM1 et CM2.

### REVISION DE L'AUTO-LAVEUSE

Afin que le ménage s'effectue dans de meilleures conditions à la salle des sports, Monsieur BARON et Monsieur Raymond HALAIS, agent des services techniques, vont procéder à la révision de l'auto-laveuse qui appartient à la commune.

Ils achèteront de nouvelles pièces en cas de besoin.

### PRESENTATION DES VŒUX AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Le 7 octobre 2019, a eu lieu la Commission communication. Ses membres vont présenter leurs vœux aux nouveaux arrivants sur la commune le 13 décembre 2019 à 18H30 dans la salle du Conseil Municipal.

### REUNION DE LANCEMENT DU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE LE 3 OCTOBRE 2019 DE 18H15 A 22H00

Le 3 octobre 2019, la réunion de lancement du contrat de transition écologique s'est tenue dans la salle des sports que Monsieur le Maire avait mise à la disposition de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné et de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

La Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné signera effectivement d'ici la fin 2019 un contrat de transition écologique qui constitue une démarche innovante pour accompagner les projets locaux. L'événement s'est déroulé autour de trois axes :

- les agricultures et l'alimentation durable
- les mobilités alternatives
- la production locale d'énergies renouvelables.

La réunion s'est révélée très positive.

Elle aura permis de comprendre les objectifs du contrat de transition écologique qui sera ouvert à tous les projets publics et privés.

Des personnes pourront donc présenter un projet privé à la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné pour le faire inscrire dans le cadre du contrat de transition écologique.

Il peut s'agir, par exemple, d'obtenir une aide juridique.

### OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que l'enquête publique concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal était ouverte depuis le 30 septembre 2019.

La clôture de l'enquête publique s'effectuera le 4 novembre 2019.

## INFORMATIONS COMMUNALES

### BIBLIOTHÈQUE PETITE ENFANCE



Avec la présence de Dormette



Les  à la bibliothèque de Saint Germain sur Ille.

Mardi 12 novembre 2019: 9:30 - 10:30

Mardi 02 décembre 2019: 9:30 - 10:30

Avec leur papa, leur maman, leur nounou, les enfants de moins de 3 ans sont accueillis à la bibliothèque

### GROS SUCCES POUR LA SOIRÉE PYJAMA PARTY

du 18 octobre 2019.

Afin de contenter toutes celles et ceux qui n'ont pas pu s'inscrire, la Bibliothèque vous propose une nouvelle date :

le 20 décembre 2019



Inscription en Mairie au 02-99-22-26

Seules 15 places seront disponibles et les enfants ayant été refusés le 18 octobre 2019 seront prioritaires.

### EXPOSITION DE MADEMOISELLE LE COQ AUREORE



DU 01 AU 30 DÉCEMBRE

Venez découvrir les œuvres de Melle LE COQ  
INSTAGRAM : arz\_aurora

Mail: [mademoisellelecoq@gmail.com](mailto:mademoisellelecoq@gmail.com)

### LIRE EN AUTOMNE

La commune de ST AUBIN D'AUBIGNÉ organise la cinquième édition du salon du livre et des artistes « Lire en Automne », en collaboration avec l'écrivain Henri Dènes.

« Lire en Automne » est ouvert à tous-tes et se déroulera

Le dimanche 17 novembre 2019, de 10h30 à 18h à la salle polyvalente.

Les visiteurs sont invités à ce salon tout au long de ce dimanche et à participer aux différents événements qui vont rythmer la journée.

5<sup>e</sup> Salon du LIVRE et des ARTISTES  
Dimanche 17 novembre 2019 10h30 - 18h  
salle polyvalente SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ



### FRANÇOIS SOUTIF

ATELIER-RENCONTRE AVEC L'AUTEUR-ILLUSTRATEUR

LE SAMEDI 16 NOVEMBRE DE 10H00 À 12H00

En partenariat avec le Salon du livre « LIRE EN AUTOMNE », la Bibliothèque Communale vous propose une rencontre sous forme d'un atelier avec l'auteur illustrateur François SOUTIF. Après des études d'arts plastiques à Rennes, François Soutif a enseigné pendant 10 ans cette discipline dans un collège de la banlieue parisienne. Aujourd'hui, il est retourné vivre dans l'ouest de la France où il partage son temps entre le dessin et la sculpture, l'enseignement des arts plastiques au sein d'ateliers destinés aux enfants. Il a publié une quinzaine d'albums jeunesse (dont « bouh ! » en 2012).

Pour en (sa)voir plus :

<http://francoissoutif.blogspot.fr>

ATTENTION seulement 10 PLACES\*

A partir de 6 ans

Inscription au 0299552226



## INFORMATIONS COMMUNALES

### REPAS CCAS

Le repas annuel du CCAS a eu lieu le 06 octobre 2019 avec une quarantaine de convives, le repas a été suivi de chants marins issus du groupe germinois « Mille Sabords ».

Mme CHALMEL, 90 printemps a reçu un bouquet offert par la Municipalité.

M. PERRIGAULT, doyen de la gent masculine a également été récompensé.



### DIVAGATION DES ANIMAUX : CONVENTION DE FOURRIERE

Pour toutes les communes, la fourrière est une obligation légale. Il appartient aux Maires selon le code rural d'empêcher la divagation des animaux errants (art L 211-22 et L211-24 code rural). Chaque commune doit donc posséder sa propre fourrière ou adhérer à la fourrière d'une autre collectivité.

Depuis 2019, La Commune adhère au

Centre animalier SACPA de

Betton : fourrière avec capture des animaux divagants, blessés, dangereux ou décédés



### STOP AUX DEJECTIONS CANINES !



LES CROTTES  
C'EST DANS LE SAC

Encore trop de propriétaires de chiens n'ont pas le réflexe de ramasser les déjections de leur animal. Nous les invitons à respecter le domaine public et les autres Germinois en conservant un espace agréable pour tous sous peine d'une amende d'un montant de 68 € !

### LISTE ÉLECTORALE ET RÉPERTOIRE ÉLECTORAL

#### UNIQUE

Depuis le 1er janvier 2019, avec l'entrée en vigueur du REU (Répertoire Electoral Unique), toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6e vendredi précédant ce scrutin.

Vous pouvez également procéder à votre inscription :

- en ligne avec un compte [service-public.fr](https://service-public.fr) ou via France Connect

-Au Secrétariat de Mairie en fournissant les pièces justificatives ci-jointes:

1. Carte Nationale d'Identité ou passeport
2. Justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) -Quittance de loyer - facture de téléphone - facture EDF, GDF
3. Une attestation d'hébergement est à fournir pour les personnes hébergées et pour les jeunes adultes vivant chez leurs parents.

Nous invitons également l'ensemble des électeurs à vérifier et à mettre à jour (changement d'adresse sur la commune, de civilité...) leur situation électorale avant les prochaines élections fixées au 15 et 22 mars 2020 : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

## INFORMATIONS GENERALES



PASSEPORT  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES

à portée de clic!

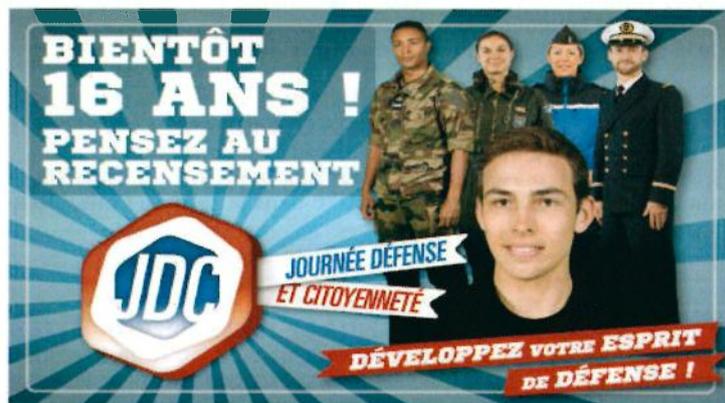


MES DEMARCHES EN LIGNE !

JE CRÉE MON COMPTE ANTS

- 1 Se connecter sur <https://ants.gouv.fr>
- 2 Cliquer sur "mon espace"
- 3 Compléter tous les champs du formulaire
- 4 Cliquer sur "créer mon espace"
- 5 Le message "succès" apparaît: un mel d'activation de votre compte vient d'être envoyé sur l'adresse que vous avez renseignée
- 6 Sur votre boîte mel. Cliquer sur le lien
- 7 Compléter le formulaire (sexe, mot de passe, question secrète)
- 8 Cliquer sur " me connecter"

Vous êtes connecté !



### FINANCES PUBLIQUES ILLE-ET-VILAINE

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est mis en place depuis janvier 2019. Les usagers ont à leur disposition des outils sur le site

[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) pour modifier leur prélèvement à la source quand leur situation familiale évolue (mariage, PACS, naissance d'un enfant, divorce, décès). Dans leur espace particulier, un service en ligne "Gérer mon prélèvement à la source" leur permet de déclarer un changement afin d'adapter leur taux à leur nouvelle situation.



## EN DIRECT DU VAL D'ILLE - AUBIGNÉ

### FRELONS ASIATIQUES 2019

La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné prend en charge **100 % du coût de l'enlèvement des nids de frelons asiatiques actifs sur le territoire du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> décembre.** La personne souhaitant un enlèvement appelle la plateforme de la FGDON35 au 02 23 48 26 32. Vous ne devez en aucun cas contacter directement l'entreprise d'enlèvement.

### MARCHE NORDIQUE ET AFGHANE

Programme de novembre et décembre 2019

- Semaine du 5/11 au 19/11 : rdv à Montreuil s'ille, Parking centre bourg, près de la pharmacie.
- Semaine du 12/11 au 16/11 : rdv à St Sulpice la forêt, Parking derrière la mairie.
- Semaine du 19/11 au 23/11 : rdv à Guipel, parking de covoiturage de La Plouzière.
- Semaine du 26/11 au 30/11 : rdv à Chevaigné, Parking du canal.
- Semaine du 3/12 au 7/12 : rdv à Bazouges s'hédé, parking près de la mairie.
- Semaine du 10/12 au 14/12 : Rdv à Feins, parking de la base nautique.
- Semaine du 17/12 au 21/12 : rdv à Québriac, place de l'église



## VIE DES ASSOCIATIONS

### CAMERAOBSCURA

Vous aimez la photo ?

Vous êtes débutant, amateur éclairé ou très expérimenté ? Vous aimeriez pratiquer plus, vous passer du mode automatique, montrer vos photos et échanger avec d'autres photographes ?

Venez rejoindre la toute nouvelle association à Saint-Germain-sur-Ille : **CameraObscura - club photo !**

**Concrètement, que propose le club ?**

Le club photo s'adresse à tous ceux qui souhaitent progresser en photographie numérique.

Il se veut être un lien collaboratif et participatif où chacun apporte sa contribution, ses photos, ses idées, son expérience, ... et se veut aussi un moyen pour chacun d'oser prendre des photos : faire des photos en groupe, faire du paysage ou du portrait, sortir du mode automatique de votre appareil photo, montrer ses photos ...

L'esprit est participatif et tourné vers l'échange, la discussion, la formation, la créativité, la participation. Peu importe votre niveau, vous êtes les bienvenus ! Si vous êtes débutants, n'ayez crainte, nous serons là pour vous aider à monter en compétence, pour un jour, pourquoi pas, exposer vos propres photos !

Si vous avez envie de contribuer activement aux ateliers en tant qu'animateur, c'est encore mieux. Pas besoin d'avoir le dernier boîtier du marché, vous venez avec votre matériel (reflex, hybride, bridge, compact, voire un téléphone).

Vous avez besoin d'aide pour réactualiser vos connaissances techniques ou artistiques ? Nous organiserons des ateliers « révisons nos classiques » sur l'ouverture, la vitesse, les ISO, la composition, et bien d'autres...

Nous pratiquerons lors de sorties, d'ateliers, de thèmes mensuels et visualiserons ensemble notre travail...

Des questions ? Envie de vous lancer dès janvier 2020 ?

Contactez-moi !  
[phillip.koci@orange.fr](mailto:phillip.koci@orange.fr)

06 82 80 24 67



## VIE DES ASSOCIATIONS

### LA ST GERMAIN CLASSIC : OPÉRATION RÉCUPÉRATION BOUTEILLES EN PLASTIQUE

Comme nous vous l'avions demandé en 2018, nous sommes preneurs de bouteilles en plastique avec leur bouchon pour remplir nos bigs-bags. Nous vous demandons de ne pas les compresser.

Ces bigs-bags sont homologués pour la sécurité et remplacent dans certains endroits les bottes de paille.

Une question ?? Merci de contacter :

Thierry : 0633281190

Sam : 0648694821

Nous vous rappelons que toutes bonnes volontés sont les bienvenues pour mettre sur pieds cette édition de 2020. Faites vous connaître si vous vous sentez concerné.

Merci. Thierry Adam

### ESPACE POMMERAIE EN HOMMAGE À MICHEL LEGRAND

le samedi 16 novembre

à Saint Germain sur Ille à 20H30,

Espace Pommeraie, Arts & Voix d'Ille, Un doux moment à ne pas manquer... et une rencontre après le spectacle.... Avec Catherine Dargent, Roger Pouly, et Armel Amiot.

Créateur fantasque, Michel Legrand est le magicien d'une oeuvre foisonnante, en équilibre entre jazz, variété, comédie musicale, film

Ce parcours unique, Roger Pouly, et Catherine Dargent vont le retracer, d'un piano et d'une voix, en le racontant en musique, avec humour, gravité, liberté, entremêlant le passé et le présent... les musiques de films, les premières chansons, les chansons jazz, les chansons mythiques...

Pour Roger Pouly, accompagnateur de Charles Trenet, c'est un clin d'oeil! les deux hommes ne se supportaient pas!!

Ce spectacle en duo, piano voix est une invitation à voyager dans une vie aux multiples vies...

Barbara Streisand disait adorer et chérir les souvenirs de leur travail commun...

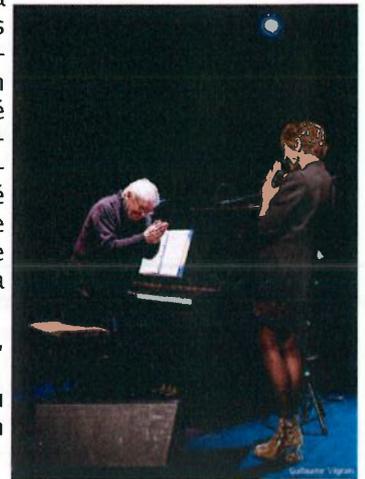
Quincy Jones racontait que Michel Legrand resterait toujours l'un des plus grands compositeurs et auteurs qui n'aient jamais couché la musique sur le papier.

Le spectacle retrace le parcours fabuleux et unique d'un

"Enchanteur". Celui qui restera pour toujours un des plus grands musiciens de notre siècle. Jusqu'au bout de son chemin d'artiste, il n'aura jamais cessé de créer, ses notes étaient comme les vibrations de ses émotions, et ses harmonies ont été comprises et adorées dans le monde entier pendant plus de soixante ans, sa contribution à la musique actuelle est énorme...

Un hommage incontournable, riche, chanté, joué et raconté!

Soirée privée, participation au chapeau, 1 euro pour les non adhérents.



### FEP-VOLLEY BALL

Une envie de reprendre une activité sportive

Le «volley ball loisirs mixte» vous tente, RDV salle des sports le

04 novembre à 20h30.

Cette activité aura lieu chaque lundi soir.

Contact : [pascalmargo@wanadoo.fr](mailto:pascalmargo@wanadoo.fr)

## VIE DES ASSOCIATIONS (suite)

**F<sup>EP</sup>** Nouveau cours de YOGA le mercredi soir de 18h15 à 19h30 dans la salle de motricité de l'école, animé par Lénaïg BEGOT.

Venez découvrir, essayer, il reste des places !

### **POM D'AMIS** **VENTE DE SAPINS ET JUS DE POMME**

Pour préparer les fêtes Pom d'Amis organise une vente de sapin de Noël Nordmann cultivés à Domagné et coupés quelques jours seulement avant la fête du sapin.

Nous relançons également la fabrication de jus de pommes avec l'opération "un verger pour demain" initié par le Val d'Ille, qui permet la revalorisation de vergers inexploités. Les parents d'élèves et les enfants de St Germain ont partagé un moment convivial en ramassant les pommes du coin .

Les bons de commande pour les sapins et le jus de pommes seront distribués dans vos boîtes aux lettres fin octobre. Ils seront aussi disponibles à l'épicerie et sur le site internet de la commune.

Cette vente est comme toujours au profit de l'école, alors n'hésitez pas à faire circuler les bons auprès de vos collègues, amis, voisins, grands-parents...

Les bons de commandes sont à déposer, avec le règlement, à l'épicerie de Géraldine ou à l'école dans les cahiers de liaison

**Avant le samedi 16 novembre pour les sapins**

**Avant le mercredi 4 décembre pour le jus de pomme**

**La distribution des sapins et du jus de pomme se fera le vendredi 6 décembre lors de la FETE DU SAPIN et du MARCHE DES CREATEURS à partir de 17h30 à la salle communale, autour d'un vin chaud, un potage, un moment convivial à partager.**

**UNC** Les cérémonies d'hommage débuteront le **8 novembre** en accord avec Mme Jaffrennou par un rassemblement des enfants des écoles au monument aux morts à 9 heures 30, pour une cérémonie identique au 11 novembre, à savoir : sonnerie aux morts l'appel des morts, dépôt de la gerbe, minute de silence et le tout sera suivi par un certain nombre de chants accompagnés par la Chorale "SABORD D'ILLE", message ministériel et de l'U N C, et enfin échange avec les enfants à la salle du conseil municipal.

**Pour le 11 novembre** : 10h00 Office à St Aubin d'Aubigné ; à St Germain, rassemblement place de la mairie à 11 h 30 pour se rendre au monument : sonnerie aux morts, appel des morts, minute de silence et dépôt de la gerbe, message ministériel et de l'U N C ; nous serons accompagnés par la Chorale SABORD D'ILLE que je remercie pour les chants ; nous clôturerons par la décoration de deux anciens Combattants pour leur soutien à notre association. Pour terminer le Président remerciera les participants et les invitera à la salle communale autour du verre de l'amitié offert par la Municipalité.

### **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS** (disponible sur [www.stgi.fr](http://www.stgi.fr))

**Vendredi 08/11/2019** : UNC—Cérémonie au monumentaux morts à 9H30

**Lundi 11/11/2019** :UNC—cérémonie 11 novembre  
Rassemblement place de la Mairie à 11H30

**Samedi 16/11/2019** : Espace pommeraie

Hommage à Michel Le Grand à 20H30

**Samedi 30/11/2019** : STIC—Troc de fringue

**Dimanche 01/12/2019** : Asso 6—Marché de Noël

**Vendredi 06/12/2019** : Pom d'Amis—Fête du Sapin à 17H3001 au

**30 /12/2019** : exposition Melle LE COQ Aurore à la Bibliothèque

### **GERMINONS MALIN : UNE LISTE MAIL POUR FACILITER LES ECHANGES !**

Germinons Malin est un collectif d'habitant(es) de Saint-Germain-sur-Ille et ses alentours, et a pour objectif de faciliter les échanges, l'entraide et la solidarité à l'échelon local. Ce collectif vit et agit par le biais d'une liste mail à laquelle vous pouvez vous inscrire en utilisant le lien suivant : <https://framalistes.org/sympa/subscribe/germinons-malin>  
Tous les sujets y sont admis, y compris politiques, tant que les messages ne présentent pas de propos discriminants et

### **ASSO 6**

L'Association « Asso 6 » organise le marché de Noël de la Scierie : **le dimanche 1er décembre de 10H00 à 18H00**

**au 6-10 rue de la Scierie.** Bienvenus à tous pour découvrir quelques créateurs et artisans

Visite du lieu « habitat partagé » à 10H30

### **STIC- TROC DE FRINGUES HOMME/FEMME** **30 novembre 2019**

à la salle communale de St Germain sur Ille  
Plutôt que de jeter des vêtements trop petits, trop grands ou dont vous vous lassez, pourquoi ne pas les échanger contre des vêtements qui vous plaisent ?

- Tout d'abord, amenez vos vêtements en bon état le matin entre 10h et 12h (10 vêtements maximum par personne)  
"- Puis rejoignez-nous entre 14h et 17h pour choisir votre nouvelle garde-robe. Un coin essayage sera à disposition.

### **CLASSE 9 DE ST-GERMAIN-SUR-ILLE**

**Dimanche 13 octobre** des générations de Germinoises et Germinoises se sont retrouvés.

Juliette 3 mois et Madeleine Chalmel 90 ans étaient bien entourés par une bonne vingtaine de "Neuf" : la bande des gars de 10 ans, les fameux 20 ans, la courageuse quarantenaire, la bande 5 de 50 ans, les bons vivants de 60 ans, un beau couple de 70 ans et notre joyeux octogénaire. Un bon moment de partage autour d'une bonne tajine.



### **AVIS AUX ASSOCIATIONS**

**Sortie du prochain Bulletin le 20 décembre 2019**  
**Merci de transmettre vos infos pour le 13/12/2019.**

